

## Pour mieux comprendre...



# ...LA SUPPRESSION DES TAUX DE TVA A TAUX REDUITS DANS LE BATIMENT

## **1 – UNE IDEE DU GOUVERNEMENT**

---

Le 7 juin, Bruno LEMAIRE, annonce en commission des finances qu'il envisage de supprimer les taux réduits de TVA ; soit dans le bâtiment les taux à 10 % pour la rénovation et à 5,5 % pour les travaux d'économies d'énergie.

## **2 – UN MENSONGE !**

---

Pour se faire, il indique que ce sont des aides aux entreprises, ce qui est TOTALEMENT FAUX dans le bâtiment puisque la baisse de la TVA dans notre secteur profite aux clients ! Quand un projet politique se fonde sur un mensonge, il devient illégitime !

## **3 – TOUT LE MONDE EST CONCERNE !**

---

Que l'on soit propriétaire ou locataire (avec un jour peut-être l'espoir de devenir propriétaire), tout le monde est concerné car la rénovation du bâti c'est prendre soin du bien qui nous impacte le plus financièrement.

## **4 – DES IMPOTS EN PLUS, DU POUVOIR D'ACHAT EN MOINS**

---

La TVA est un impôt. Supprimer les taux de TVA de 5,5 et de 10 % pour tout ramener à 20 %, c'est faire payer à ceux qui font des travaux aujourd'hui ou qui en feront demain, des impôts supplémentaires. Ceux-ci viendront directement impacter votre pouvoir d'achat qui baissera...

Attention, en cas d'application, les devis signés aujourd'hui à taux réduits seront facturés au taux de 20 % !

## **5 – UN MAUVAIS CALCUL !**

---

Tout le monde sait qu'augmenter cette TVA pour le bâtiment entraînera

- ✓ + de fraude fiscale (estimée à +6 % par la précédente ministre du logement)
- ✓ + de travail au noir
- ✓ - de cotisations sociales versées
- ✓ - de travaux, donc une baisse d'activité pour tous les services indirects
- ✓ Etc...

Au final, en supprimant le taux réduit de TVA dans le Bâtiment, le gouvernement n'aura pas 1 euro de rentrée supplémentaire, ou pire verra ses recettes fiscales et sociales diminuer !

## **6 – DES TRAVAUX INDISPENSABLES REPORTES**

---

La rénovation des logements touche à des choses essentielles :

- ✓ L'adaptation des logements pour les personnes âgées
- ✓ Les économies d'énergies (chauffage, fenêtres, isolation)
- ✓ Les travaux nécessaires (toiture qui fuit, charpente abîmée, maçonnerie à reprendre....)
- ✓ Les travaux de sécurité (électricité....)
- ✓ Des travaux liés à la santé des occupants : enlever du plomb, de l'amiante...

En supprimant les taux de TVA réduits, le gouvernement s'attaque donc à la salubrité, la sécurité, les dépenses énergétiques des logements...

## **7 – DES EMPLOIS EN MOINS**

---

Supprimer le taux réduit de TVA c'est augmenter de 10 % (TVA à 10 %) à 14 % (TVA à 5,5 %) les impôts. C'est donc par effet mécanique une baisse d'au moins de 10 % de l'activité déclarée, donc 10 % d'emplois en moins...

**MENSONGE, MAUVAIS CALCUL, IMPOTS EN PLUS, POUVOIR D'ACHAT EN MOINS, SUPPRESSION D'EMPLOIS, IMPACT NEGATIF SUR LA QUALITE DES LOGEMENTS, cette mesure est donc néfaste pour toute la société**

## **8 – NE PAS ATTENDRE**

---

Nous savons que quand le gouvernement a décidé, il est trop tard ; les prochaines semaines vont donc être déterminantes pour que vous, clients, fassiez entendre votre voix avant les arbitrages :

**SIGNEZ LA PETITION SUR <http://pasplusdimpots.fr> et PARTAGEZ !**